



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Madame Dominique Forget, présidente, et tenue le 05 mars 2025 à 14 h 30 à la Grande Salle de la Place Lagny, située au 2 rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Forget, représentante Val-David
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur

SONT ABSENTS :

Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs

EST AUSSI PRÉSENT :

Monsieur Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier adjoint
Monsieur François Beaucage, Directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Dominique Forget, la séance ordinaire est ouverte à 14h50.

RÉSOLUTION 977-03-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monique Allaire

D'ADOPTER l'ordre du jour, avec la modification suivante :

AJOUTER UN POINT VARIA tout de suite après le point 6.2 i.e. envoi d'une lettre au Ministre de l'Environnement Monsieur Benoit Charrette et en copie conforme la Ministre responsable de l'Habitation Madame France-Élaine Duranceau concernant les préoccupations de la Régie en lien avec les délais de paiement de l'ÉÉQ.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2025.
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Avis de motion du règlement 016-2025 amendant le règlement 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs afin de modifier la rémunération des élus.
 - 4.1.1 Présentation du projet de règlement amendant le règlement 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs afin de modifier la rémunération des élus.
 - 4.2 Avis de motion du règlement numéro 017-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RITL.
 - 4.2.1 Présentation du projet de règlement 017-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RITL.
 - 4.3 Adoption du règlement numéro 015-2024 décrétant les modalités de la régie interne de RITL.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

- 4.4 Établissement d'une tarification visant un service de collecte et transport de matières résiduelles par camion à chargement frontal, avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge.
- 4.5 Renouvellement du bail avec 9301-2474 Québec inc. pour la location de l'immeuble sise au 380A, route 329 Nord à Sainte-Agathe-des-Monts.
- 4.6 Nomination de François Beaucage, secrétaire-trésorier et de Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier adjoint comme personnes responsables d'Employeur D.
- 4.7 Autoriser la firme Axè Comptabilité inc. à agir au nom de la Régie auprès d'Employeur D.

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

6. OPÉRATIONS

- 6.1 Fin du lien d'emploi de l'employé # 93
- 6.2 Embauche de Monsieur Daniel Plamondon au poste de chauffeur-opérateur

7. Période de questions

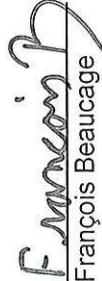
8. Levée de la séance

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la RITL dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées lors de cette séance.


François Beaucage

RÉSOLUTION 978-03-2025 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2025

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2025, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monique Allaire

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2025, tels que rédigés.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 979-03-2025
AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 016-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS AFIN DE MODIFIER LE
TRAITEMENT DE LA PRÉSIDENTE ET DES ADMINISTRATEURS

Steve Perreault donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 016-2025 amendant le règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus afin de modifier la rémunération de la présidente et des administrateurs.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 980-03-2025
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 016-2025 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS AFIN DE MODIFIER
LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Dominique Forget présente le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif au traitement des élus.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 981-03-2025
AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 017-2025 ÉDICHTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RITL

Michel Bédard donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 017-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RITL.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

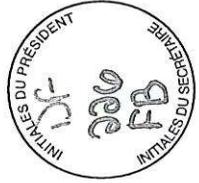
ADOPTÉE

RÉSOLUTION 982-03-2025
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 017-2025 ÉDICHTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RITL

Dominique Forget présente le projet de règlement ayant pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la RITL.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 983-03-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 015-2024 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE RÉGIE INTERNE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède le pouvoir, en vertu de l'article 598 du CMQ et 468.29 de L.C.V. d'adopter des règlements pour sa régie interne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement général pour la bonne conduite des affaires de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlements ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monique Allaire

D'ADOPTER le règlement numéro 015-2024 décrétant les modalités de régie interne avec les ajouts suivants :

À l'article 4.3

Ajouter l'élection d'un vice-président

À l'article 4.4

Au rôle du président et vice-président s'ajoute : Il fait un suivi régulier des dossiers avec le directeur général et secrétaire-trésorier

S'ajoute aussi : La durée du mandat du vice-président est aussi d'un an et son rôle est le même que celui du président en l'absence de ce dernier

À l'article 19. Participation

L'article a été changé pour s'harmoniser avec la loi 57 (art. 468.28.1, LCV; art. 597.1, CM)

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 984-03-2025

ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION VISANT UN SERVICE DE COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR CAMION À CHARGEMENT FRONTAL, AVEC LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec la RCER. Pour offrir le service de collecte et transport à chargement frontal.

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été approuvée par la résolution # 965-12-2024 et qu'a l'article 3 il est spécifié que le taux horaire sera fixé annuellement par la RITL.

IL EST PROPOSÉ PAR : Steve Perreault

DE FIXER le taux horaire a cent-quatre-vingt-cinq dollars (185\$) pour l'année 2025.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



227

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 985-03-2025

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC 9301-2474 QUÉBEC INC. POUR LA LOCATION DE L'IMMEUBLE SISE AU 380A, ROUTE 329 NORD À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE le présent bail se termine le 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le présent bail contient une clause de renouvellement pour une période additionnelle d'une durée de cinq (5) ans, soit du premier décembre deux mille vingt-cinq (01-12-2025) au trente novembre deux mille trente (30-11-2030) inclusivement aux termes stipulés à l'article « OPTIONS DE RENOUVELLEMENT »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se prévaloir de cette option;

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Forget

D'AUTORISER la présidente et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer un renouvellement de bail avec 9301-2474 Québec inc. pour une période de cinq (5) ans du premier décembre deux mille vingt-cinq (01-12-2025) au trente novembre deux mille trente (30-11-2030) aux termes stipulés à l'article « OPTIONS DE RENOUVELLEMENT » du présent bail dont copie est jointe à cette résolution.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 986-03-2025

NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS BEAUCAGE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DE MONSIEUR JEAN LÉO LEGAULT, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT COMME PERSONNES RESPONSABLES D'EMPLOYEUR D

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier ainsi que le secrétaire-trésorier adjoint, ont besoin d'avoir accès à « employeur D » dans leurs rôles d'administrateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bazinet

DE NOMMER Monsieur François Beauce, secrétaire-trésorier, et Monsieur Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier adjoint, comme personnes responsables d'Employeur D;

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 987-03-2025

AUTORISER LA FIRME AXÈ COMPTABILITÉ INC. À AGIR AU NOM DE LA RÉGIE AUPRÈS D'EMPLOYEUR D

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative de la RITL est en absence prolongée pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la régie RITL a confiée à Axè Comptabilité inc la gestion de la paye

IL EST PROPOSÉ PAR : Monique Allaire

D'AUTORISER l'entreprise Axè Comptabilité inc à avoir accès au système « Employeur D » au nom de la régie.



No. de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 988-03-2025 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

PRINCIPAUX DÉBOURSÉS (10K et plus) (déc 2024 et janv 2025) 389 385.88 \$

DÉBOURSÉS SALAIRES (déc 2024 et janv 2025) 190 791.20 \$

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés comprise entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2024 totalisent **331 702.29 \$** et que la liste des déboursés comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2025 totalisent **262 932.69 \$** pour un grand total de **594 634.98 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bédard :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses pour un grand total de **594 634.98 \$**.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 989-03-2025 FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 93 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 93 a été embauché à titre de chauffeur-opérateur le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 93 est en arrêt de travail (CNESST) intermittent depuis janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 93 n'est pas retourné au travail à l'expiration d'une absence;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 93 occupe un emploi rémunéré non autorisé durant une permission d'absence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bazinet

DE PROCÉDER à la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 93 au poste de chauffeur-opérateur temps plein à compter du 09 janvier 2025 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 990-03-2025 EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL PLAMONDON AU POSTE DE CHAUFFEUR- OPÉRATEUR TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche de chauffeur-opérateur temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette, chef des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Daniel Plamondon ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bazinet

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Daniel Plamondon au poste de chauffeur-opérateur temps plein selon l'échelon salarial recommandé à compter du 20 novembre 2024; Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 991-03-2025 ENVOI D'UNE LETTRE À MONSIEUR BENOIT CHARETTE, DÉPUTÉ DE DEUX- MONTAGNES, COALITION AVENIR QUÉBEC, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET EN COPIE CONFORME À MADAME FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU, DÉPUTÉ DE BERTRAND, COALITION AVENIR QUÉBEC, MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION, CONCERNANT NOS PRÉOCCUPATIONS FACE AU PAIEMENT DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est responsable des paiements liés au programme de compensation pour la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie exprime des préoccupations quant à la possibilité que l'ÉEQ ne respecte pas les délais de paiement prévus ;

CONSIDÉRANT l'importance de recevoir ces paiements en temps voulu afin d'assurer la continuité de nos services ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Steve Perreault

DE PROCÉDER à l'envoi d'une lettre à Monsieur Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, coalition avenir Québec, ministre de L'Environnement, de la lutte contre les changements climatique, de la Faune et des Parcs. Ainsi qu'une copie conforme à Madame France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand, coalition avenir Québec, Ministre responsable de l'habitation. Afin de les informer de nos inquiétudes quant aux délais de paiement de Éco Entreprises Québec et de solliciter leur appui pour garantir que les paiements soient effectués dans les temps impartis.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 992-03-2025
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par : Steve Perreault** de lever la présente séance à 15h20.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



Dominique Forget
Présidente



François Beaucage
Directeur général et secrétaire-trésorier